

LA POSTE EN DANGER

Lutter contre la création de La Banque Postale ne relève pas d'un combat d'arrière-garde. Les Services Financiers de La Poste ne sont pas une institution comme les autres, ils sont nés pour répondre aux besoins de la collectivité. Détourner leur nature reviendrait à déséquilibrer en profondeur le tissu économique d'une société qui est loin d'assumer ses missions de cohésion sociale et territoriale. C'est pourtant le dessein du gouvernement qui malgré les nombreuses voix qui s'élèvent de tous bords contre ce projet, persiste à le mettre en œuvre. Tout dans le projet banque postale doit nous pousser à la plus extrême précaution. En tout état de cause, SUD PTT oppose un non catégorique à la création de la banque postale.

UN DEFI A LA COLLECTIVITE

La loi de régulation postale de mai 2005 ne devait concerner que l'ouverture à la concurrence du marché du courrier. Le gouvernement a profité de l'occasion pour organiser la mutation des services financiers en banque privée, le transfert des activités et des fonds étant prévu pour le 1^{er} janvier 2006. Cette opération de grande ampleur (création d'un acteur financier au bilan de plus de 100 milliards d'euros) aurait des impacts que la collectivité n'a pas mesurés.

La mission de service bancaire public assumée depuis un siècle par La Poste est éludée. Rien sur le rôle du livret A en tant qu'instrument de bancarisation des plus démunis. Le ministère de l'économie se contente de marteler qu'il s'agit d'une obligation « de fait » qui n'est nullement inscrite dans la loi. Et pour cause ! L'Etat s'est bien gardé de contractualiser ces missions dans le dernier contrat de plan 2003 – 2008. La majorité parlementaire n'a pas été plus loin en rejetant des amendements tendant à consacrer et à protéger la mission de « banque universelle » de La Poste. L'article 16 (IV) de la loi postale est clair : les services financiers de La Poste sont « supprimés ».

UN MECANO INGOVERNABLE

Hétéroclite, c'est le mot qui vient à l'esprit quand on examine le scénario sur lequel repose le projet Banque Postale. Le recours au personnel repose sur trois niveaux. Une partie des agents (principalement issus de la Direction des Clientèles Financières) est amenée à rejoindre directement l'établissement de crédit, par reformation du contrat de travail pour les salariés et par détachement pour les fonctionnaires. Les agents de la filière services financiers (forces de ventes et CRSF) resteraient dans un premier temps à La Poste qui refacturerait leurs salaires à la banque postale. Les opérations guichet seraient payées « à l'unité ».

La Banque Postale aurait sa propre convention collective, à laquelle l'ensemble des personnels devrait adhérer suivant l'arrêté du 17/11/2004 qui étend la convention nationale des banques à tous les établissements agréés par le CECEI. La Poste travaillera au nom et pour le compte de La Banque Postale en position de donneur d'ordre à plus de 50 000 agents de La Poste.

D'autres conventions régiraient la location des surfaces « SF » du réseau postal ou celle du réseau informatique. Ultime cocasserie, La Banque Postale paierait l'affranchissement de ses correspondances ! On imagine sans peine les opérations comptables nécessaires pour seulement approcher de la réalité des coûts, alors que La Poste est bien incapable de présenter à son Conseil d'Administration un compte de résultat par métier qui résiste à un examen sérieux.

CINQ RAISONS DE REJETER CE PROJET

1 ► La banque postale est l'instrument de la privatisation de La Poste

Bâtie sur un mensonge qui voudrait que la transformation des Services Financiers soit obligatoire pour élargir sa gamme, l'opération se déroulerait en deux temps : avec le transfert du chiffre d'affaires des Services Financiers dans une société anonyme, puis avec l'ouverture du capital de ladite société. Le crédit à la consommation serait possible dès 2007, mais en partenariat avec le privé, 49% du capital sont disponibles dès le 1^{er} janvier 2006. L'originalité n'étant pas la caractéristique principale de nos gouvernants, l'exemple de France Telecom vient immédiatement à l'esprit. Après des réorganisations incessantes et des pertes abyssales, l'Etat est devenu minoritaire à son capital, les tarifs ne cessent de croître, la mobilité, la productivité et les écarts de salaire se retrouvent à tous les niveaux de l'entreprise. C'est ce qu'on nous prépare à La Poste.

2 ► La banque postale est construite sur le pillage de l'épargne populaire et des biens publics

A la faveur d'un décret passé en douce fin août 2005, les encourts des plans d'épargne logement (PEL), Codevi, Livrets B et Livrets jeunes, les plans d'épargne populaire (PEP) et les livrets d'épargne populaire ouverts par les clients depuis des décennies ont été transférés à La Poste pour constituer les apports de La Banque Postale. Ce sont en tout 40 milliards d'euros d'épargne administrée que le gouvernement et les patrons de La Poste veulent faire basculer dans le domaine privé. A court terme c'est aussi la fin de la garantie de l'Etat pour ces fonds, désormais aux mains d'une bande de risquer-tout. Les biens immobiliers de La Poste tombent aussi dans l'escarcelle de la banque, actifs financés par la collectivité au fil du développement de l'administration des postes. Epargnants et citoyens ne savent rien de ce hold-up.

3 ► La banque postale va détruire massivement des emplois

De maison mère donneuse d'ordre, La Poste va prendre la position de sous-traitante de sa filiale. C'est une banque boîteuse confrontée de plein fouet à la concurrence qui déterminera le niveau de prestations et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Et quels objectifs ! On parle d'un coefficient de 300% de résultat d'exploitation en 5 ans. Les personnels des CRSF, du réseau grand public, des services informatiques seraient directement soumis aux objectifs d'une banque. A La Poste, de tous temps nos patrons n'ont connu que deux solutions pour faire de la marge, la vente des bijoux de famille (immobilier par exemple) et les compressions de personnel. Comme la Banque Postale ne pourra toucher à son capital, devinez qui va trinquer ?

4 ► La banque postale n'est pas un modèle pérenne

Le modèle économique postal français repose sur la contribution au résultat de chacun de ses métiers. La sécession de ses activités de services financiers dans des conditions rocambolesques y mettra fin. Basé sur un organigramme Kafkaïen, l'établissement se construirait autour d'un ensemble de conventions de service passées avec La Poste. Une société de droit privé qui louerait la main d'œuvre bi-statutaire, le réseau et les équipements d'une entreprise publique, voilà un nouvel ovni qui ne va pas tarder à s'écraser.

5 ► La banque postale ne répond pas aux besoins de la collectivité

Qui a besoin d'un nouvel acteur sur le marché de la banque de détail en France ? Le gouvernement souhaite faire évoluer une institution financière publique et rentable vers une structure de droit privé. La Direction des Clientèles Financières ne cache pas que la banque se tournerait inévitablement vers la recherche de clients à « hauts potentiels ». Le service bancaire de base que La Poste permet d'assurer sans discrimination est soigneusement éludé des textes qui fondent La Banque Postale. En fixant librement le niveau d'offre et l'implantation commerciale la banque menacerait directement le maintien du réseau postal de proximité. Les fonctions d'accueil du « plus grand nombre » vantées par la communication de La Poste ne sont confortées par aucune obligation législative ou réglementaire. Par ailleurs il y a une grande différence entre « le plus grand nombre » et « tous ».

Pour les agents concernés par le projet, on se soumet ou on se démet

La question du choix des agents pour rejoindre ou non la banque postale ne présente pas de vraie alternative. Les traitements et salaires seront équivalents, avec un effort sur le régime de complémentaire santé, qui se paiera bien sur. La position de travail des agents concernés étant purement et simplement supprimée dans leur direction actuelle, rares sont ceux qui vont tenter la piste du plan de reclassement. Ceux qui ont déjà vécu cette expérience le savent, la procédure appliquée par La Poste tient en une phrase : aide toi et le ciel t'aidera, il faudra se prendre en main, passer des entretiens de recrutement, écrire des lettres de motivation, construire son CV, à la fin du parcours, trois propositions et le licenciement pour les salariés ou la mutation d'office pour les fonctionnaires. Pour ceux qui auraient suivi il est possible de revenir vers La Poste. Pour les fonctionnaires, n'importe où à 35km autour de chez eux, voire plus loin pour les salariés qui auront signé une clause de mobilité.



Les élus SUD PTT au conseil d'administration du 2 juin 2005, ont voté contre le plan d'investissement de Cap Relation Clients.

Le réseau sous pression : L'implantation des bureaux de poste, la force de travail nécessaire pour les faire tourner, les objectifs seraient soumis à des conventions de service avec La Banque Postale. On assiste à une véritable confiscation de la nature des missions du réseau. En subordonnant la stratégie du réseau aux critères de rentabilité d'une banque privée, les besoins des usagers de La Poste passeraient largement derrière les objectifs commerciaux. La tendance est déjà très lourde avec les objectifs de vente imposés à la ligne guichet, la pression va devenir insupportable. Le plan Cap Relation Client organise cette profonde transformation, mettant à profit la fréquentation des bureaux de poste pour harceler les usagers (un ex directeur des SF disait « harponner ») jusqu'à ce qu'ils consomment. **L'achat d'impulsion** devient le maître mot, tout comme dans une grande surface.

Les CRSF dans le collimateur :

Avis du sénateur Marini (UMP commission des finances du Sénat) sur la suppression des services financiers de La Poste :

Sur le plan qualitatif, la Cour des comptes, dans son rapport particulier ... sur les services financiers de La Poste (1991-2002), indique que les agents affectés dans les CRSF présentent un profil particulier : « la moyenne d'âge est élevée (48 ans) de même que les taux de féminisation (72 %) et de temps partiel (23 %) ; une proportion non négligeable de personnels est affectée à la suite d'un reclassement pour inaptitude à des fonctions en bureau de poste. Dans ce contexte, la mobilité est faible et la résistance au changement forte ». Les niveaux de productivité entre les différents CRSF varient fortement.

La banque postale sera donc confrontée au défi d'un redimensionnement des effectifs qui devra aller de pair avec une approche plus qualitative de la gestion des ressources humaines, encore davantage orientée vers le client. Elle aura donc à négocier avec La Poste des conventions relatives aux mises à disposition de personnels prenant en compte l'impératif d'efficacité.

En clair, on irait vers un plan social de grande ampleur.

Pour les dirigeants de la banque postale :

un accord majoritairement dénoncé est un accord à appliquer

SUD PTT, rejoint par la CGT PTT a fait valoir son droit d'opposition sur l'accord de transfert des personnels vers la banque postale qui pourrait s'appliquer à plus de 30 000 agents. Cet accord à minima signé par trois organisations syndicales minoritaires ne doit pas s'appliquer. Pourtant les patrons de La Poste, qui semblent avoir oublié les principes du dialogue social instaurés par leur Président depuis 2 ans, veulent passer outre l'opposition majoritaire. Ils s'appuient sur les signatures du secrétaire du comité d'entreprise et du représentant syndical de la CFDT de la filiale EFIPOST qui compte à peine 100 personnes!

La création de la banque postale n'est pas une fatalité

Les élus SUD PTT au conseil d'administration du 2 juin 2005, ont voté contre les pleins pouvoirs donnés au Président de La Poste pour déposer le dossier de la banque postale au CECEI et contre le principe de transfert des droits biens et obligations vers La Banque Postale.

Le livret A en péril

Composant essentiel des Services Financiers, le livret A est directement menacé par la transformation en cours. La rémunération que La Poste perçoit pour sa collecte s'élève à 1,40%, elle a été instaurée pour que La Poste réponde aux impératifs d'aménagement du territoire (une baisse de 0,10% est prévue début novembre soit une perte de 60 millions d'€ pour La Poste). Les banques proposent de le distribuer contre une rémunération de 0,80%, mais elles espèrent surtout réorienter le seul placement qui a toujours rapporté aux épargnants vers les produits boursiers. Son usage comme porte-monnaie pour les défavorisés est largement stigmatisé par la Direction des Clientèles financières.

La patate chaude du service bancaire de base

Les gesticulations du gouvernement autour du service bancaire de base ne cachent pas une vérité sordide: les défavorisés sont considérés comme un marché pour les banques. Les offres de « packs de base » faites au ministre de l'économie par les banquiers oscillent entre 36 et 70 euros par an. La Poste n'est pas en reste avec son pack ADISPO ESSENTIEL, comme le reconnaît le patron des SF : « Je ne lance pas de produits qui perdent de l'argent » (La Tribune du 29/09/2005).

ASSEZ DE MENSONGES !

La création de la banque postale était-elle obligatoire pour distribuer des crédits immobiliers sans épargne préalable ? Nous savons bien que c'est faux, La Poste peut parfaitement s'adosser à un partenaire sans réseau, ce qui est déjà fait avec la Caisse des Dépôts et consignations. La banque postale permettrait à La Poste, d'affronter la concurrence ? C'est encore faux. Au contraire, la banque postale en générant des coûts inutiles, va affaiblir l'équilibre financier de La Poste qui lui permet aujourd'hui de remplir ses missions sans faire appel au contribuable.

Qui veut la peau des SF ?

Le gouvernement – Le ministère de l'économie qui assure la tutelle de La Poste est plus que jamais décidé à mener le projet de La Banque Postale à son terme. Son actuel ministre, Thierry Breton a siégé au Conseil d'Administration et connaît parfaitement les conséquences d'une telle opération sur l'équilibre économique de La Poste. Les gesticulations du premier ministre fin Septembre 2005 sur le dossier du « service bancaire universel » éludent soigneusement la question des missions que La Poste accomplit au quotidien et en tous points du territoire.

Les banques – Tout en se disant sensibles sur le sujet de La Banque Postale, elles sont en embuscade pour tirer leurs marrons du feu.

- Il est acquis qu'en cas d'élargissement de la gamme pour La Banque Postale, des partenaires extérieurs seraient sollicités, pour le crédit à la consommation par exemple. La loi a prévu que 49% du capital soient cessibles à tout moment dès le 1^{er} janvier 2006. (Royal Mail distribue par exemple les produits de Bank of Ireland, Correos de Espana est associé à Deutsche Bank).

- Leur céder la commercialisation du livret A, pourrait servir à calmer leurs ardeurs contre La Banque Postale.

- C'est aussi une opportunité de bénéficier du plus grand réseau de France pour commercialiser ses produits. Au nom des règles de concurrence, les banques bénéficieraient des mêmes conditions que la banque postale pour utiliser le réseau postal, voire entrer au capital de la filiale réseau grand public qui vient d'être créée.

Une riposte unitaire doit s'opposer à ce projet